

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
Conseil communautaire du 02 mars 2023
Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 44 / Présents : 35 / Procurations : 6

| N° du délibéré | Objet | Délibéré |
|----------------|---|--|
| 2023-011 | Désignation d'un secrétaire de séance | Monsieur Franck FLOQUET est désigné secrétaire de séance |
| 2023-012 | Approbation des procès verbaux | Le procès verbal du conseil du 26 janvier 2023 a été adopté (unanimité) |
| 2023-013 | Modification de la composition de la commission Petite Enfance-Enfance-Jeunesse | Election de Madame Chantal BUIEN en remplacement de Mme Cartier (unanimité) |
| 2023-014 | Modification de la composition de la commission Développement économique et touristique | Considérant que la commission ne comporte actuelle que 14 membres et afin de la compléter, sont élus à l'unanimité : Mesdames OZAN et CHAILLOUX, Messieurs HEMONNET, FOULON, LEDRU, TRIFAUT, ESNAULT, BARRAIS et TERTRE. |
| 2023-015 | Modification de la composition du comité syndical Perche Sarthois | Suite au départ de Fatines de la Communauté de communes et à la modification du nombre des représentants (27 au lieu de 28 titulaires), Madame Chailloux se propose de devenir suppléante. Le conseil approuve à l'unanimité. |
| 2023-016 | Pacte fiscal et financier | Les conseillers communautaires statuent sur : 1. Le devenir des conventions de mise à disposition des équipements communaux partiellement affectés à l'exercice de la compétence en matière d'Enfance Jeunesse (EJ) (Adopté par 39 voix pour et 3 voix contre). 2. L'instauration des conventions de partage de fiscalité sur le foncier bâti économique sur les extensions de ZAE existantes (Adopté à l'unanimité - 1 abstention) 3. La révision des attributions de compensation suite aux transferts de compétences non valorisés jusqu'à présent (le conseil prend acte de ces obligations) 4. L'évolution de la fiscalité directe locale (unanimité) 5. Le FPIC et le financement d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) (33 voix contre 8 ont approuvé un partage 50/50 du FPIC 2023, majoration de 30% du montant de droit commun affecté à la communauté acceptée à l'unanimité). |
| 2023-017 | Débat d'Orientations Budgétaires | Les conseillers communautaires prennent acte de l'organisation au sein de l'assemblée délibérante d'un débat afférent à la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2023. |
| 2023-018 | Adhésion au dispositif d'achat groupé d'électricité de l'UGAP | Les conseillers communautaires approuvent l'adhésion de la Communauté de communes au dispositif d'achat groupé d'électricité organisé par l'UGAP pour une période de 3 ans à compter du 1er janvier 2025, autorisent le Président à signer les documents afférents et définissent un pourcentage d'électricité d'origine renouvelable exigé à 50% (unanimité). |
| 2023-019 | Constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché d'élaboration de repas | Les conseillers communautaires approuvent l'adhésion de la Communauté de communes au groupement de commandes en vue de la passation d'un marché d'élaboration de repas, piloté par la commune de Connerré, la convention constitutive du groupement et désignent Mme Bouzeau comme représentante de la Cdc. |
| 2023-020 | Accueil des élèves des établissements d'enseignement privés au sein des services APS | Le conseil décide de poursuivre l'accueil indifférencié des élèves des établissements privés au sein des services hors temps scolaires (25 pour, 13 contre, 3 abstentions), se déclare favorable au relèvement des tarifs actuellement applicables aux élèves résidents hors du territoire de la communauté de communes (proposition en ce sens présentée lors de l'adoption du budget primitif) (unanimité), et décide que les trajets des élèves entre les lieux d'APS et les établissements d'enseignement privés seront assurés par le personnel de ces derniers. |
| 2023-021 | Installation Classée pour la Protection de l'Environnement : demande d'autorisation PASSENAUD RECYCLAGE | Les conseillers communautaires émettent un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS PASSENAUD RECYCLAGE (unanimité). |
| 2023-022 | Création d'espaces de coworking : étude de faisabilité (modification) | Le conseil décide de confier à M Loïc RICHER et à l'agence WSD une mission d'accompagnement au lancement de deux espaces à vocation économique (unanimité) |
| 2023-023 | Aide à la reprise d'un commerce - accompagnement du dispositif Pays de la Loire-Commerce-Artisanat | Les conseillers communautaires décident d'accorder à l'entreprise LE SALON 21 BY L.H une subvention de 232 € afin de procéder à des travaux de rafraîchissement et d'agencement, acquisition de matériel et mobilier dans le cadre de la reprise du salon de coiffure. |
| 2023-024 | Animatrice Relais Petite enfance : élargissement des conditions de recrutement | Le conseil décide d'ouvrir le poste d'animatrice de Relais Petite enfance vacant au 01 avril, aux fonctionnaires du grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, ainsi qu'à ceux relevant des cadres d'emplois d'Éducateur de jeunes enfants et de Puéricultrice, tous grades confondus, en complément du poste existant (unanimité) |
| 2023-025 | Création d'un poste d'animateur jeunesse | Pour remplacer l'animateur jeunesse devenu chargé de coopération CTG, le conseil décide de créer un emploi d'animateur jeunesse à temps complet ayant pour mission de développer et mettre en place les actions et les activités en direction des jeunes du Gesnois Bilurien âgés de 11 à 17 ans, d'informer et orienter les jeunes de 15 à 30 ans dans le cadre du RIJ (Relais Info Jeunesse), et de les accompagner dans l'expression et la réalisation de leurs projets (unanimité). |
| 2023-026 | Augmentation de temps de travail | La présence minimum de 2 adultes encadrants lors du fonctionnement des APS, et la volonté de diminuer le recours à des animateurs non permanents pour encadrer les centres de loisirs contribuent à augmenter les besoins du service. Le conseil communautaire décide de créer 7 postes d'adjoints territoriaux d'animation pour les durées hebdomadaires de travail envisagées et de supprimer les 7 postes précédents dont les durées de travail ne correspondent plus aux besoins du service (unanimité). |
| 2023-027 | Modification du RIFSEEP | Les conseillers communautaires approuvent la revalorisation du RIFSEEP pour valoriser les prises de direction sur les périodes d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), instaurer un forfait valorisant une disponibilité téléphonique et reconnaître l'engagement des agents « faisant fonction de » (unanimité). |
| 2023-028 | Tarifification APS - ALSH des agents communautaires | Les conseillers communautaires décident d'appliquer sans distinction de revenu, aux agents communautaires affectés au fonctionnement des APS et des ALSH, le tarif le moins élevé de la grille tarifaire en vigueur (Adopté : 23 voix pour, 13 voix contre et 5 abstentions). |
| 2023-029 | Décisions du Président | Les conseillers communautaires prennent acte des décisions prises par le Président : 2023-DP005 Recrutement adjoint d'animation pour remplacement d'un agent indisponible 2023-DP006 Recrutement adjoint d'animation pour remplacement d'un agent indisponible 2023-DP007 Recrutement adjoint d'animation pour remplacement d'un agent contractuel indisponible 2023-DP008 Décision d'ester en justice - Désignation Maître Forcinal dans l'affaire Jean Daniel RAULET contre Cdc PLUI 2023-DP009 Honoraires Maître Forcinal pour la défense des intérêts communautaires dans l'affaire Jean Daniel RAULET contre Cdc (PLUI) 2023-DP011 Attribution d'un contrat de location de copieurs à KONICA MINOLTA 2023-DP012 Recrutement adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité |

Fait à Montfort le Gesnois, le 20 mars 2023
André Pigné, le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN
PARC DES SITTELLES
72450 MONTFORT LE GESNOIS